

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du MARDI 12 AVRIL 2022 à 8h30

Date de convocation : 05 AVRIL 2022

Délibération
N°B2022_33

Membres en exercice :	20
Votants :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel,

EXCUSES : GOUIRY Catherine, JANSANA Jean-Marc ; MARTINAGE Fabienne

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2022_18) ; BELART Xavier (délibération B2022_18) ; HERAS Guillaume (délibération B2022_18) ; HERNANDEZ Joël (délibération B2022_18) ; LAPALU Christian (délibération B2022_18) ; PY Michel (délibération B2022_18)

EXCUSES AVEC PROCURATION :

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Nomenclature Etat: Domaine de compétences par thèmes - Emploi, Formation professionnelle

OBJET : Demande de financement à la DDETSPP pour la Maison du travail saisonnier du Grand Narbonne

La Maison du Travail Saisonnier du Grand Narbonne vise à apporter une réponse globale et concertée sur l'emploi, la formation, les solutions de logement et de transports, les conditions de travail, la santé et la prévention des risques professionnels. Elle s'adresse aux employeurs de tous secteurs d'activités impactés par la saisonnalité, à leurs salariés, et à toute personne en recherche d'un emploi.

N°B2022_33

Son plan d'actions est défini en concertation avec un ensemble de partenaires. Pour 2022 il prévoit notamment :

- Un déploiement des permanences dans les communes lors des Mardis de l'emploi saisonnier et des permanences de l'été
- Des événements de promotion des emplois saisonniers du territoire
- Des actions de formation et de sécurisation des parcours des saisonniers
- La mise en œuvre de solutions de logement pour les travailleurs saisonniers en partenariat avec Action Logement et les communes

Pour l'année 2022, la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) est sollicitée pour un financement à hauteur de 30 000 €.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter pour 2022 une subvention à la DDETSPP à hauteur de 30 000 €
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 15/4/2022
et de sa publication
le : 15/4/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

